

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le 17 février 2022 en session ordinaire

## **Nombre de Conseillers Municipaux**

**En exercice : 15 – Présents : 12 - Votants : 12**

**Date de convocation : 10 février 2022**

## **1 RÉVISION PRIX LOCATION SALLE DES FÊTES ET SALLE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents d'augmenter de 20€ le prix des locations.**

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 01 mars 2022.

- salle des fêtes : pour les résidents 120€ et pour les non résidents 270€

- ancienne cantine : pour les résidents 90€ et pour les non résidents 150€

Le prix des cautions reste inchangé (400€ pour la salle des fêtes et 200€ pour l'ancienne cantine)

## **2 REMPLACEMENT CLÔTURE EXTÉRIEUR ÉCOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le devis MSB de Mr Fillon pour la mise en place des panneaux rigides,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à la majorité des membres présents** : de valider le devis pour la somme de 9852,24€.

## **3 PROGRAMME RÉFECTION VOIRIE 2022**

Dans la continuité des travaux de réfection de la voirie Monsieur le Maire présente les devis des voies pour lesquelles des travaux sont à prévoir en 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents de valider les devis sous réserve des nouveaux montants à réactualiser:**

- Rue de chez moinard : réfection de la voie en enrobé à froid : montant total TTC : 71904,65€

- Route du marronnier: réalisation de la voie en enrobé à chaud : montant total TTC 8364,82 €

- Rue du bouquet : aménagement de voirie avec bordure béton, reprofilage avec apport finition enrobé à chaud : montant total TTC 11355,58 €,

- rue chez Bertin : aménagement de voirie avec bordure béton, purge de la voie finition enrobé à chaud TTC 32550,74€

## **4 ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉALABLE AU VOTE DU BUDGET**

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits prévus au budget précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents** de valider en l'inscrivant au vote du budget 2022 la dépense :

- construction du local commercial affecté à l'opération 185 / article 2031 pour 49000€

## **Informations diverses**

### **• Virement de crédit – information**

Le crédit inscrit en dépense imprévue est employé par l'ordonnateur qui prend une décision portant virement de crédit du compte correspondant à la section concernée.

Le Maire doit obligatoirement rendre compte à son assemblée délibérante de l'ordonnancement de la dépense qu'il aura décidé.

Mr Le Maire informe que pour l'achat des tableaux numériques à l'école primaire la dépense étant initialement prévue au SIVOS Rioux-Tesson, il a fallu procéder à un prêt relais à hauteur de 7350€,

- **détecteur des CO2 à l'école**

Vu les conditions sanitaires actuelles afin d'aider dans la lutte contre le covid, Mr Le Maire a fait installer dans chaque classe et dans le réfectoire des détecteurs de CO2 par l'entreprise CLI.

- **Eglise**

- 1) pour des raisons de sécurité il s'est avéré nécessaire de couper les 2 tilleuls qui entouraient le banc de la place de l'église. Leurs troncs étant devenus creux car dévorés par des insectes, il va être procédé à la destruction des souches ce qui permettra la plantation d'un nouvel arbre,
- 2) suite aux observations de l'architecte des bâtiments de France concernant l'installation du paratonnerre, la société Macé est venue sur place étudier les modifications à apporter pour améliorer l'esthétique de l'installation ;  
Mr Francis Bonnin est surpris que le dossier n'est pas été présenté, avant l'installation, à l'architecte des bâtiments de France.  
Mr Daniel Faure a remarqué que le fil de terre, mis en place autour de l'église, était mis à une profondeur insuffisante.

- **Courses cyclistes**

Mr Le Maire liste les dates des différentes épreuves qui vont passer dans le village :

- 13 mars : Bordeaux/Saintes
- 10 avril : courses contre la montre pour le vélo club Saintais
- 6 et 7 mai : boucles du printemps
- 8 mai : courses Michel Pittard

- **Paniers gourmands**

Mme Sylvie Vignaud a commandé des paniers gourmands puisque pour la 2<sup>e</sup> année consécutive la situation sanitaire actuelle ne permet pas de maintenir le traditionnel repas des aînés.

Les élus iront distribuer l'ensemble des paniers aux seniors de la commune.

- **Voisins vigilants**

Mr Francis Bonnin souhaite que la commune adhère au dispositif « voisins vigilants ».

Ce fonctionnement permet de réduire le nombre de cambriolages qui actuellement sont très nombreux dans notre secteur.

Mr Le Maire favorable à cette démarche va se renseigner sur la procédure à suivre.

- **Terrain de boules**

Mme Nathalie Duchiron transmet le souhait d'un administré qui demande l'éclairage du terrain de boules.

- **Ancien vestiaire du terrain de football**

Ce local étant actuellement utilisé par les chasseurs, Mr Jean-Joël Bodin, président de l'ACCA, informe que la toiture du bâtiment a plusieurs fuites.

Avant que la situation ne se dégrade, il faut prévoir la réfection de la toiture.

Mr Le Maire va se renseigner pour une estimation du coût des travaux

L'ordre du jour étant clos – la séance est levée à 22 heures 30.

Le maire

Philippe SOULISSE

**Les délibérations sont consultables en mairie**